

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OSHA HCS (29 CFR 1910.1200); Classification WHMIS

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

| | | |
|------------|---|---|
| 1.1 | Identificateur de produit | |
| | Désignation Commerciale | APOPTRAK |
| | Code du produit. | AP10100; AP10500; DRAQ5N |
| | N° CAS | Aucun attribué |
| | N° EINECS | Aucun attribué |
| | No. D'Enregistrement d'REACH | Aucun attribué |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | |
| | Utilisation Identifiée | Fluorescent DNA Dye SU24 Recherche scientifique et développement |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | |
| | Identification de la société | BioStatus Limited 56A Charnwood Road Shepshed Leicestershire LE12 9NP United Kingdom |
| | Téléphone | T: +44 1509 558 163 |
| | Fax | F: +44 1509 651 061 |
| | Email (personne compétente) | E: enquiry@biostatus.com |
| | | W: www.biostatus.com |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence | |
| | Tél. d'urgence | +44 1509 558 163 (Hours of operation 09.00-18.00 GMT Mon-Fri) |

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

| | | |
|------------|---|--|
| 2.1 | Classification de la substance ou du mélange | |
| | Description du Produit | Mélange Bleu. Claire. Liquide. Inodore. |
| | OSHA HCS (29 CFR 1910.1200) | Composants Dangereux |
| | Classification WHMIS | Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique |
| 2.2 | Éléments d'étiquetage | |
| | Désignation Commerciale | Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) |
| | Pictogramme(s) de Danger | APOPTRAK  |
| | Mention(s) d'Avertissement | Attention |
| | Mention(s) de Danger | H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. |
| | Mention(s) de Mise en Garde | P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362: Enlever les vêtements contaminés.

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

Aucun

2.3 Autres dangers

2.4 Autres informations

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

| Composants Dangereux | % | N° CAS | OSHA HCS (29 CFR 1910.1200) | Classification WHMIS |
|---|----|----------------|-----------------------------|---|
| 1,5-BIS[[2-(DIMETHYLAMINO)ETHYL]AMINO]-4,8-DIHYDROXYANTHRACENE-9,10-DIONE-N-OXIDE | <1 | Aucun attribué | Irritant. | Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique |

3.3 Autres informations

Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Peut irriter le système respiratoire.

Maux d'estomac. Vomissements

Peut causer une irritation.

Peut provoquer une irritation oculaire.

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Non inflammable. En cas de propagation de l'incendie: tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué.

- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Laver la zone de déversement avec de l'eau.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Lire attentivement le mode d'emploi / de stockage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver systématiquement les mains avant de fumer, de manger ou de boire.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage Température de stockage (°C): 2-8. Ne pas congeler.
Temps limite de stockage Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.
- Matières incompatibles Non attribué.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Fluorescent DNA Dye
SU24 Recherche scientifique et développement

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Valeurs limites d'exposition Non déterminé.
Etats Unis (NIOSH/OSHA) Non déterminé.
IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH) Non déterminé.
OEL (Irlande) Non déterminé.
Japon (MITI) Non déterminé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Pratiquer une ventilation adéquate.
- 8.2.2 Équipement personnel de protection**
- Protection des yeux/du visage  Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).
- Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)  Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Protection respiratoire  Non requis normalement. Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la basse pression de vapeur du produit à température ambiante.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------|
| Aspect | Liquide coloré. |
| Couleur. | Bleu. |
| Odeur | Inodore. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | Non disponible. |
| Taux d'Evaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponible. |
| Pression de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | Non disponible. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Propriétés explosives | Non disponible. |
| Propriétés comburantes | Non disponible. |

9.2 Autres informations

Rien de connu.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---------------------------------------|
| 10.1 Réactivité | Rien de connu. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable à des températures ambiantes. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Rien de connu. |
| 10.4 Conditions à éviter | Rien de connu. |
| 10.5 Matières incompatibles | Agents oxydants forts. Forte Alcalis. |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Rien de connu. |

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

Toxicité aiguë Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Irritation Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Corrosivité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Sensibilisation Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité à dose répétée Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Cancérogénicité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Mutagénicité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

11.2 Autres informations

Inhalation Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Contact avec la Peau Peut causer une irritation.

Contact avec les yeux Peut provoquer une irritation oculaire.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|-----------------------------------|--|
| 12.1 Toxicité | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |

| | | |
|------|--|--|
| 12.3 | Potentiel de bioaccumulation | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |
| 12.4 | Mobilité dans le sol | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et VPVB | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |
| 12.6 | Autres effets néfastes | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | | |
|------|---|--|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets | L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. |
| 13.2 | Autres informations | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. |

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CLASSEE COMME UNE SUBSTANCE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT. Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies. (IMDG, OACI/IATA, ADR/RID).

| | | |
|------|---|-----------------|
| 14.1 | numéro ONU, | Non applicable. |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Rien de connu. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | | |
|------|---|---|
| 15.1 | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| | SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques | Aucun |
| | CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques) | Aucun |
| | Proposition 65 (Californie) | |
| | Massachusetts MSL | Aucun |
| | New Jersey Department of Health RTK List | Aucun |
| | Pennsylvania RTK | Aucun |
| | Canada | |
| | Classification WHMIS | Classe D, Division 2, Subdivision B, Matériel Toxique |
| | Numéro PIN | Non applicable. |
| | LISTE DE DIVULGATIONS DES INGRÉDIENTS DE CANADA | Aucun |
| 15.2 | Évaluation de la sécurité chimique | Non déterminé. Pas d'informations disponibles. |

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

| | |
|---------------|--|
| LTEL | Limite d'exposition prolongée |
| STEL | Limite d'exposition (15 min) |
| STOT | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL) |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable |
| Flam. Liq. 1 | Liquide Inflammable Catégorie 1 |
| Flam. Liq. 2 | Liquide Inflammable Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquide Inflammable Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë Catégorie 4 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 |

| | | |
|---|----------------|-------------|
|  | Document Ref: | AP1CAFR.SDS |
| | Revision #: | 004 |
| | Revision date: | 20/08/14 |

Eye Irrit. 2
STOT SE 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un. Catégorie 3

STOT RE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
STOT rép. Catégorie 1

Mention(s) de Danger et Mention(s) de Mise en Garde

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

H315: Provoque une irritation cutanée.

P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362: Enlever les vêtements contaminés.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. BioStatus ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. BioStatus n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.